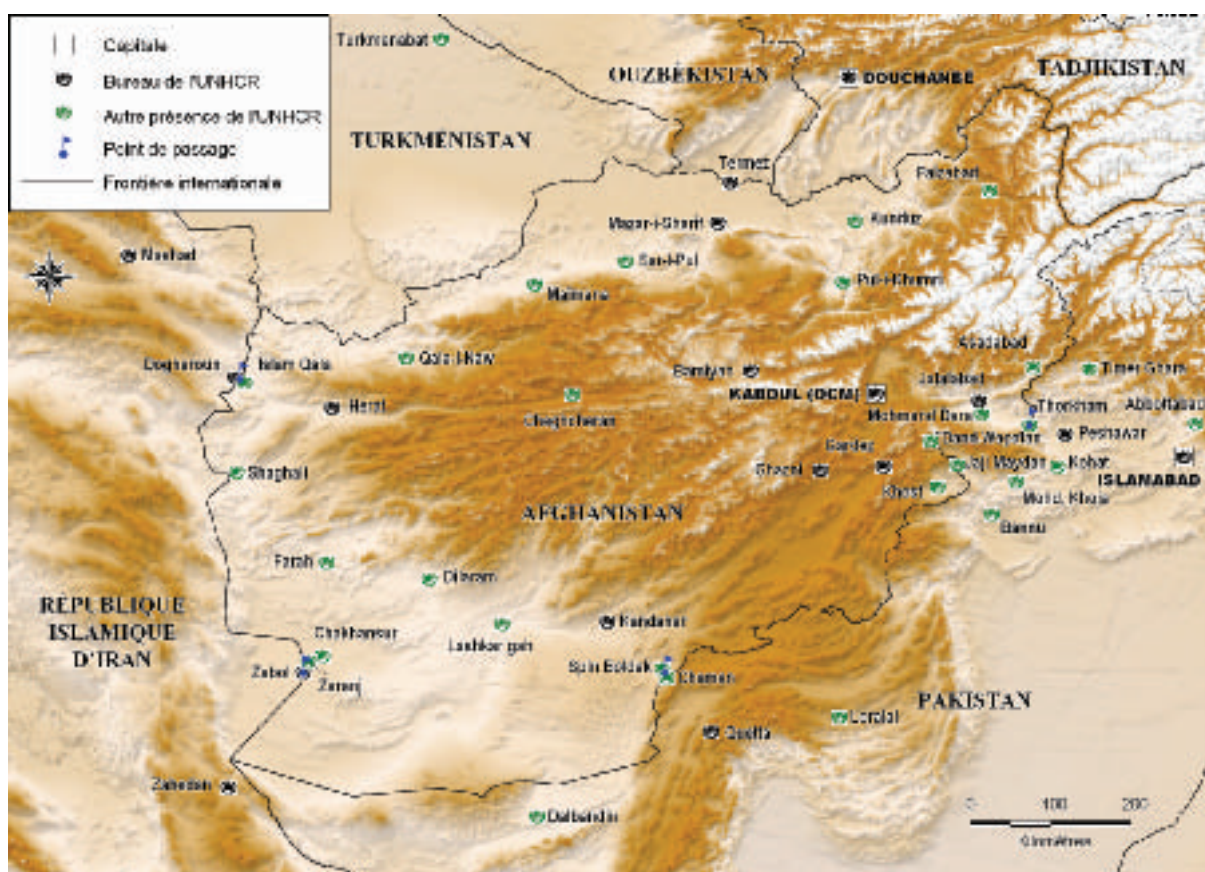


Afghanistan



Afghanistan

Objectifs principaux

Faciliter le retour librement consenti des déplacés afghans (réfugiés et PDI) dans les communautés de leur choix et dans la sécurité et la dignité, et veiller à ce que les populations de retour bénéficient d'une protection et de droits identiques à ceux des autres ressortissants afghans ; veiller à répondre promptement aux besoins initiaux de réintégration des rapatriés et

des PDI de retour et assurer leur prise en compte dans les programmes de développement à plus long terme, de façon à pérenniser les retours. Venir en aide aux PDI dans les zones où ceux-ci sont déplacés ; aider les autorités à gérer les problèmes de réintégration dans le cadre des grands programmes nationaux ; veiller à la mise en place de procédures de détermination du statut de réfugié et de procédures associées, au profit des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afghanistan.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR				
Principale origine / Type de population	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	Per cent under 18
Rapatriés (du Pakistan)	375 500	343 100	49	60
Rapatriés (de la République islamique d'Iran)	269 400	142 300	36	39
PDI	184 300	-	-	-

Impact

- Les retours en Afghanistan ont été moins nombreux qu'en 2002 mais néanmoins significatifs. En 2003, 485 400 réfugiés ont regagné leur pays avec l'assistance de l'UNHCR et de ses partenaires, tandis que 82 000 PDI environ rentraient dans leurs localités d'origine, ce qui porte à plus de trois millions le nombre de retours observés depuis le lancement de l'opération en 2001. Comme en 2002, un grand nombre d'Afghans réfugiés en Iran sont rentrés sans la moindre assistance.
- Si le rapatriement des réfugiés a contribué, dans une certaine mesure, à la normalisation de la situation en Afghanistan, il a également pesé très lourd sur les infrastructures de l'Afghanistan, encore fragiles. La masse de liquidités directement injectée dans l'économie afghane, via les indemnités de transport versées par l'UNHCR aux familles qui prenaient le chemin du retour, a été l'une des plus importantes de cette nature. Les activités génératrices de revenus financées par l'UNHCR et menées à une échelle assez modeste ont servi à compléter des programmes de travaux publics plus ambitieux, visant à procurer des emplois temporaires ou semi-permanents aux rapatriés, aux PDI de retour et aux autres catégories de population vulnérables. La construction de quelque 52 000 habitations a permis de remédier en partie à la pénurie de logements dans les campagnes.
- Les activités destinées à favoriser la réintégration initiale (principalement dans le secteur des abris, de l'eau et des activités génératrices de revenus) ont été exécutées comme prévu, le Gouvernement s'impliquant davantage dans les activités de rapatriement et de réintégration.

Environnement opérationnel

Contexte

L'accord conclu à Bonn en 2001 avait prévu deux événements importants pour l'année 2003 : le lancement d'un programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR) et la convocation d'une *Loya Jirga* (Grande Assemblée) chargée d'approuver la nouvelle constitution nationale.

Le processus de DDR a été quelque peu retardé. Ce contretemps, associé à la faiblesse persistante des moyens mis à la disposition du Gouvernement central et à l'indigence des structures administratives, judiciaires et juridiques a contribué à l'insécurité et à l'instabilité ambiantes. L'application de la législation demeure problématique, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres et aux biens immobiliers.

Le processus de DDR a débuté et l'on peut espérer qu'il contribuera, avec la conclusion positive des travaux de la *Loya Jirga* constitutionnelle, à une amélioration des conditions de sécurité en 2004. La nouvelle constitution ayant été approuvée, le pays se prépare à des élections, fixées à 2004.

Au cours de l'année, des efforts accrus ont été déployés pour remédier au sort des PDI afghanes. Le nombre de déplacés, en nette diminution, est passé à 200 000 environ, contre un million à la fin de l'année 2001. En juillet 2003, le Gouvernement, l'UNHCR et leurs partenaires au sein du Groupe consultatif pour les populations de retour et les PDI ont convenu d'une stratégie nationale en faveur des PDI, comportant trois volets : prévention des déplacements ultérieurs,

Revenus et dépenses (dollars E.-U.)					
Budget-programme annuel et budget-programme supplémentaire					
	Budget révisé	Revenu issu des contributions (affectées au pays)	Autres fonds disponibles ¹ (dont contributions affectées à la sous-région)	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	286 979	770 176	797 993	1 568 169	286 698
BS	121 328 351	60 824 278	32 094 055	92 918 333	90 432 035
Total	121 615 330	61 594 454	32 892 048	94 486 502	90 718 733

¹ Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou faiblement affectées, le solde initial (égal à 500 000 dollars E.-U. pour le BA et à 800 000 dollars pour le BS) et les ajustements (25,3 millions de dollars pour le BS représentant la somme affectée à la sous-région et transférée au pays). Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des dépenses au Siège.

Note: le budget-programme supplémentaire ne tient pas compte d'un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de rembourser les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

assistance dans les camps ou zones d'installation de PDI et recherche de solutions durables, adaptées aux spécificités des différents groupes de PDI.

Contraintes

L'insécurité qui sévissait dans certaines régions du pays a posé de graves problèmes en 2003, ce phénomène étant imputable, pour l'essentiel, à des affrontements localisés entre seigneurs de la guerre, à des conflits ethniques, au banditisme et à d'autres formes de criminalité, telles que le trafic de la drogue.

C'est dans le nord-ouest que les populations de retour ont été exposées aux plus grands périls. En revanche, les incidents qui ont gravement mis en danger la sécurité du personnel des Nations Unies et des ONG se sont produits dans le sud, dans le sud-est et dans l'est. À la fin de l'année, après l'assassinat d'un officier de protection de l'UNHCR à Ghazni, les déplacements dans ces régions ont fait l'objet de restrictions sévères, qui ont entravé le suivi des projets et des conditions de vie des populations de retour. Les rapatriements assistés à partir du Pakistan ont été suspendus.

La terrible sécheresse que la région a connue pendant six ans a cessé de sévir sur la plus grande partie du territoire mais ses effets se font encore sentir dans le sud, retardant davantage le retour des populations déplacées et contrariant certaines activités de réintégration, telles que la construction de maisons.

D'autre part, les moyens dont dispose le Gouvernement demeurent très faibles, tant au niveau central qu'au niveau local. Les grands programmes nationaux de développement ont tardé à se mettre en place et le pays est toujours dépourvu de système bancaire ou financier structuré. Les difficultés administratives résultant de cet état de fait sont aggravées par les problèmes de sécurité.

Financement

Comme en 2001 et en 2002, les donateurs ont soutenu avec résolution l'opération tout au long de l'année 2003. L'Organisation a de ce fait été en mesure d'exécuter les activités prévues ; le ralentissement des financements au cours des mois estivaux a toutefois entraîné l'interruption de certaines activités planifiées en août 2003, notamment la construction de quelque 8 000 logements. Des contributions supplémentaires ont été annoncées à une date ultérieure, mais il était alors trop tard pour que l'UNHCR puisse relancer les activités interrompues.

Réalisations et impact


Protection et solutions

L'UNHCR a entrepris plusieurs milliers de missions de suivi, afin d'évaluer le degré d'intégration des rapatriés et les difficultés auxquelles ils risquaient de se heurter. L'un des plus graves problèmes venait de l'inexistence de l'État de droit. Les administrateurs chargés du suivi se sont occupés des abus et des actes de harcèlement perpétrés par les chefs locaux, des difficultés rencontrées par les rapatriés pour accéder à des terres et rentrer en possession de leurs biens et des actes de harcèlement et d'intimidation commis à l'encontre des femmes. Ils ont également observé les conditions d'accès des jeunes filles à l'éducation, se sont assurés que les populations de retour et les PDI pouvaient obtenir une assistance humanitaire en cas de besoin, tout en s'efforçant de garantir les droits et la sécurité des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Au cours de l'année, l'Organisation a renforcé le suivi des populations de retour en consolidant son partenariat avec le Comité international de secours (IRC). Les informations recueillies lors des missions de suivi ont été analysées et présentées à l'occasion des réunions régulières du Réseau de protection et de défense des droits de l'homme. Ces réunions ont donné lieu à des activités de suivi, menées avec les ministères clés, parfois avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ou au sein de certains forums nationaux, tels que le Groupe consultatif pour les droits de l'homme et le Groupe consultatif pour les populations de retour et les PDI.

L'UNHCR et l'IRC ont continué à développer le réseau de centres d'information et d'assistance juridique. Ces centres, qui emploient des juristes afghans, sont destinés aux rapatriés et sont fréquentés aussi bien par des femmes que par des hommes. Ils sont situés aux lieux d'arrivée et dans les principales villes de retour.

L'Organisation s'est attachée en particulier à former les partenaires d'exécution et le personnel des organismes gouvernementaux et à renforcer leurs capacités. Différentes formations ont été consacrées à l'application du Décret de 2002 sur le retour dans la dignité et aux responsabilités incombant de ce fait aux agents des services de police locaux, aux juges et aux membres des administrations provinciales et régionales. D'autres ateliers ont traité des droits des populations de retour et des PDI, ainsi que de leur participation au



Une veuve aide ses fils à reconstruire la maison familiale à Kaboul. UNHCR/L. Ros

processus politique en cours. Enfin, d'autres sessions de formation ont abordé les problèmes liés à la propriété foncière et aux droits de l'enfant.

En 2003, des groupes thématiques et des groupes de travail ont été institués et chargés du suivi des questions relatives aux femmes et aux enfants (dans le nord) et des problèmes de propriété foncière et d'accès aux terres (à Kaboul, Jalalabad et Mazar). À Bamiyan, l'UNHCR et le ministère du Rapatriement et de la Réintégration (MRR) ont créé une *Shura* (commission) pour les retours.

À l'automne, le MRR et l'UNHCR ont institué une Commission de personnes déplacées (formée de Pachtounes déplacés, provenant du nord du pays) afin de mettre directement les PDI en contact avec le Gouvernement.

En mars 2003, l'UNHCR, le MRR et le Gouvernement des Pays-Bas ont conclu un accord tripartite

réglant les rapatriements librement consentis. L'Organisation a suivi le retour forcé de ressortissants afghans au titre des Accords tripartites conclus avec la France et le Royaume-Uni. En 2003, quatre personnes ont été rapatriées de France contre leur gré, une procédure identique étant appliquée à 320 autres personnes séjournant au Royaume-Uni. Le personnel du MRR a également été formé au suivi des retours en provenance de pays non limitrophes et à assurer une présence parfaitement opérationnelle à l'aéroport de Kaboul.

Activités et assistance

Abris / autres infrastructures : quelque 52 000 familles ont reçu des matériaux de construction (poutres, linteaux, fenêtres, portes et outils). Les bénéficiaires ont également reçu des espèces destinées à les dédommager du manque à gagner subi durant la construction des maisons. L'UNHCR a ouvert et entretenu des centres de transit et d'encaissement, aménagé une zone d'installation de PDI à Kandahar, géré des camps de PDI à l'ouest et remis à neuf les locaux du MRR.

Activités génératrices de revenus : l'UNHCR a discuté du ciblage des zones de retour avec les organisations de développement à long terme. Le Haut Commissariat a également appuyé un certain nombre de projets de réhabilitation d'infrastructures exigeant une main-d'œuvre importante, ainsi que de modes-

tes projets du type « espèces contre travail » destinés aux rapatriés et déplacés de retour, ainsi qu'aux PDI : citons par exemple des projets coopératifs (volaille, vers à soie) dans le nord, des activités de confection et de menuiserie dans l'est, une unité de production d'huile d'arachide et un projet de filage de la laine pour les PDI dans le sud, une formation professionnelle pour les rapatriés et les PDI, des ateliers de tissage de patous (capes traditionnelles), des ateliers de fonderie et des activités de confection d'édredons dans les régions centrales du pays.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a procuré des effectifs, des fournitures de bureau et des équipements au ministère des Réfugiés et du Rapatriement, ainsi qu'au ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural. Dans un certain nombre de ministères, le personnel s'occupant du retour et de la réintégration des réfugiés et des PDI a été formé aux principes élémentaires de l'informatique, à la gestion

administrative et à la comptabilité, tout en bénéficiant de cours d'anglais. Le personnel des ONG a également suivi des formations.

Assistance juridique : les principales activités menées dans ce secteur ont porté sur le suivi des populations de retour, l'ouverture de centres d'information et d'assistance juridique, la formation et le renforcement des capacités des partenaires et des autorités locales et la diffusion d'informations sur les pays ou les régions d'origine aux réfugiés et aux populations de retour.

Besoins domestiques : comme par le passé, l'UNHCR a distribué différents articles de première nécessité aux rapatriés et aux PDI de retour, ainsi qu'aux personnes encore déplacées dans certaines zones. L'Organisation a également contribué au projet de préparation à l'hiver dirigé par les autorités en fournissant des tentes, des bâches en plastique, des couvertures et des édredons, des réchauds et du kérosène ou une indemnité en espèces aux PDI de retour, aux rapatriés et aux déplacés vulnérables.

Eau : plus de 3 200 points d'eau (puits ordinaires, puits tubulaires, puits profonds et canalisations avec colonnes montantes), ainsi que des blocs de bains et des latrines, ont été construits. Les sites destinés à accueillir ces structures sont choisis en consultation avec les femmes. Plus de 168 000 personnes – à savoir 13 252 rapatriés et PDI de retour, 107 863 PDI et 47 771 personnes vivant auprès de populations de retour ou de populations déplacées à l'intérieur du pays.

Santé / nutrition : la plupart des activités menées dans ce secteur ont été exécutées par d'autres organisations, l'UNHCR se limitant à appuyer les postes de santé des camps ou zones d'installation de PDI, quelques dispensaires itinérants, les postes de santé des centres de transit/d'encaissement, les services d'ambulance pour les rapatriés, les déplacés de retour et les PDI, ainsi que l'éducation à l'hygiène.

Services communautaires : un système de travail en réseau et de transfert des dossiers a été mis en place pour venir en aide aux PDI de retour et aux rapatriés vulnérables, catégorie qui représente selon les estimations 10 pour cent de la population bénéficiaire totale. Des sessions de formation ont été organisées pour aider les agents à recenser les groupes vulnérables et à préparer les rapatriés et les PDI de retour à la recherche d'emploi. Les PDI indigentes ont bénéficié d'une assistance directe. Un projet pilote axé sur le renforcement de l'autonomie communautaire, la protection de l'enfance et la constitution de comités féminins a été lancé dans l'est du pays.

Transport / logistique : l'UNHCR a financé 20 entrepôts et centres de distribution d'articles alimentaires et non alimentaires, ainsi que 12 centres d'encaissement. L'Organisation a également fourni une allocation de transport aux réfugiés rapatriés et financé le transport de PDI et d'expulsés qui regagnaient leur région d'origine.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

Au début de la période sous rapport, les opérations de l'UNHCR en Afghanistan étaient gérées par le bureau du Chef de mission (Kaboul), six bureaux secondaires (Kaboul, Gardez, Herat, Jalalabad, Kandahar, Mazar), deux bureaux extérieurs (Ghazni et Bamiyan), 16 équipes mobiles et un bureau de liaison situé à Islamabad, au Pakistan. Le bureau extérieur de Ghazni a été fermé en novembre 2003.

En 2003, l'UNHCR a prévu de réduire ses effectifs de 41 pour cent en 2004, en vue du redimensionnement et de la réorientation de ses activités. Une évaluation comparative portant à la fois sur le personnel du siège et sur le personnel extérieur a été réalisée en novembre 2003.

Sécurité du personnel : la période sous rapport a été émaillée d'un grand nombre d'incidents de sécurité, représentant un danger réel et constant pour le personnel de l'UNHCR en Afghanistan. L'UNHCR a veillé à ce que tous les bureaux extérieurs, y compris les maisons mises à la disposition du personnel soient équipées d'une manière conforme aux normes de sécurité minimales dans les opérations (MOSS).

Collaboration avec les partenaires

La structure coordonnée par les Nations Unies, réunissant des groupes responsables de programmes, a fait place à une structure supervisée par le Gouvernement afghan, composée de Groupes consultatifs ; l'UNHCR a alors été désigné comme agent centralisateur du Groupe consultatif pour les populations de retour et les PDI. À ce titre, l'UNHCR était chargé de faciliter la coordination des questions relatives au retour et au déplacement, sous la supervision du ministère des Réfugiés et du Rapatriement (MRR). Tout en coopérant étroitement avec le MRR au niveau national et

provincial, l'Organisation a resserré ses liens avec le MRRD, en procurant des ressources humaines et financières au Service de la réintégration, au sein de ce ministère. Elle a entretenu des relations régulières avec le ministère du Logement et du Développement urbain, notamment pour l'assistance aux rapatriés et PDI de retour à Kaboul. Les évaluations de coûts relatives aux activités de l'UNHCR en Afghanistan sont incluses dans le budget de développement de l'Administration intérimaire.

Au sein de la structure de coordination de la MANUA, l'UNHCR a coopéré étroitement avec les autres institutions des Nations Unies. L'Organisation soutient activement le Groupe d'appui mixte de la MANUA dans ses efforts pour améliorer la coordination des opérations et des programmes. L'UNHCR a conclu des accords de sous-traitance avec 53 ONG internationales et 34 ONG afghanes, ainsi qu'avec le MRR.

Évaluation générale

Le programme exécuté en 2003 a été caractérisé par une intensification des efforts, aussi bien dans les secteurs relatifs à la réintégration initiale (abris, eau, activités génératrices de revenus et projets « espèces contre travail ») que dans le cadre des programmes de développement à plus long terme (prise en compte des besoins des populations de retour dans les plans de développement nationaux). Le processus est lent et requiert beaucoup de temps ; toutefois, il est indispensable à la réintégration durable des rapatriés et des PDI de retour.

Le taux de retours a été plus faible en 2003 qu'en 2002 ; ce phénomène est imputable à l'instabilité et au sous-développement économique des zones où les retours pourraient être massifs (régions montagneuses du sud-est et du centre), à un attentisme prudent, motivé par l'impact jusqu'à présent limité des programmes de développement à grande échelle (par ex. le Programme de solidarité nationale mis en place par les autorités) et à la lenteur avec laquelle le droit est rétabli dans l'ensemble du pays.

L'insécurité a été le principal obstacle à la bonne exécution du programme en 2003 et risque de poser de graves problèmes tout au long de l'année 2004. L'UNHCR intensifie par conséquent sa coopération avec ses partenaires d'exécution afghans et fait davantage appel au personnel des directions provinciales du ministère du Rapatriement et de la Réintégration et du

ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural, pour suivre les opérations, en prodiguant au besoin un appui technique.

Néanmoins, la situation générale en Afghanistan s'améliore, comme en témoigne l'adoption de la Constitution nationale. La stratégie appliquée par l'UNHCR en 2003 pour intensifier les efforts de réintégration dans le cadre d'une approche des « 4 R », avec la participation des pouvoirs publics, commence à porter ses fruits.

Bureaux

Kaboul

Asadabad
Bamiyan
Cheghcheran
Chakhansur
Dand Wapatan
Dilaram
Faizabad
Farah
Gardez
Ghazni
Herat
Islam-Qala
Jaji Maidan
Jalalabad
Kandahar
Khost
Kunduz
Lashkar gah
Maimana
Mazar-i-Sharif
Mohmand Dara
Pul-I-Khumri
Qala-I-Naw
Sar-I-Pul
Shagali
Spin Boldak
Thorkham
Zaranj

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Ministère de la Condition féminine
Ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural
Ministère de la Santé publique
Ministère du Rapatriement

ONG

Abu Muslim Khorasany Rehabilitation Unit
Action contre la Faim
Actionaid
Afghan Commission for Human Rights
Afghan Development Foundation
Afghan Planning Agency
Afghan Reconstruction and Development Unit
Afghan Reconstruction Movement
Afghan Rehabilitation and Agriculture Organization
Agence islamique de secours
Agency for Rehabilitation and Energy Conservation
Agency for Rehabilitation of Villages
Agency for Technical Co-operation and Development
Ansari Rehabilitation Association for Aghanistan
Associate Experts in Management and Development
British Broadcasting Corporation
Bundesanstalt Technisches Hilfswerk
CARE
Central Asia Development Group
Children Fund Afghanistan
Comité danois d'aide aux réfugiés afghans
Comité international de secours
Commission internationale catholique pour les migrations
Community Development Association
Conseil norvégien pour les réfugiés
Cooperation centre for Afghanistan
Cooperazione e Sviluppo
Cooperazione Internazionale
Coordination of Humanitarian Assistance
Coordination of Rehabilitation and Development Service for Afghanistan
Country Development Unit
Drug Control and Co-ordination Unit
Ghor Rehabilitation and Reconstruction Organization
Guardians
Health Net International

Hewad Reconstruction Service
Human Dignity Society
Humanitarian Assistance Europe Foundation
Independent Humanitarian Services Association
Intersos
Maison d'aide au développement des économies rurales
Malteser Hilfsdienst
Multi Sectoral Development Organization
Newsaz Services
Norwegian Project Office
Ockenden International
Organisation de reconstruction Sherzaad
Organisation Shuhada
Organization for Humanitarian Assistance
Peace Winds
People in Need Foundation
Radda Barnen/Save the Children
Re-construction Pioneers
Rubaru Training and Advice
Samaritan's Purse
Services de secours catholiques
Sian Association Rehabilitation Service
Société afghane du Croissant-Rouge
Solidarités
South-west Afghanistan and Balochistan Association for Co-ordination
South-west Rehabilitation Council for Afghanistan
Voluntary Association for the Rehabilitation of Afghanistan
Watan Rehabilitation Organization
Welfare and Relief Organization for Reconstruction
Women Activities and Social Services Association
ZOA Vluchtelingen zorg/Refugee Care

Autres

Association nationale des avocats afghans
Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Deutsche Gesellschaft Technische Zusammenarbeit
VNU

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			notes	Projets des années précédentes	
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total		Budgets-programmes annuel et supplémentaire	notes
Protection, suivi et coordination	0	19 703 912	19 703 912		724 532	
Abris / autres infrastructures	0	14 155 431	14 155 431		11 710 757	
Activités génératrices de revenus	0	4 732 909	4 732 909		1 234 523	
Appui opérationnel (aux partenaires)	0	2 981 057	2 981 057		1 969 223	
Assainissement	0	0	0		309 077	
Assistance juridique	158 244	1 850 815	2 009 059		257 443	
Besoins domestiques	15 938	137 093	153 031		1 583 750	
Bétail	0	0	0		3 761	
Eau	0	2 611 325	2 611 325		1 839 200	
Education	0	0	0		145 327	
Production vivrière	0	0	0		377 412	
Santé / nutrition	0	131 784	131 784		201 098	
Services communautaires	0	340 508	340 508		611 414	
Sylviculture	0	0	0		43 409	
Transport / logistique	0	11 300 576	11 300 576		3 764 809	
Vivres	0	0	0		25 908	
Comptes transitoires	0	1 995	1 995		1 309	
Versements aux partenaires d'exécution	57 516	15 298 946	15 356 462		(8 759 634)	
Sous-total opérationnel	231 698	73 246 351	73 478 049		16 043 320	
Appui au programme	0	5 300 666	5 300 666		732 389	
Sous-total décaissements / livraisons	231 698	78 547 017	78 778 715	(3)	16 775 709	(5)
Engagements non liquidés	55 000	11 885 018	11 940 018	(3)	0	(5)
Total	286 698	90 432 035	90 718 733	(1) (3)	16 775 709	
Versements aux partenaires d'exécution						
Paiements effectués	215 760	32 215 887	32 431 647		21 028 866	
Reports reçus	158 244	16 916 941	17 075 185		29 788 500	
Solde	57 516	15 298 946	15 356 462		(8 759 634)	
Dû au 1er janvier	0	0	0		9 680 589	
Remboursés à l'UNHCR	0	0	0		917 243	
Ajustement des monnaies	0	0	0		(3 712)	
Dû au 31 décembre	57 516	15 298 946	15 356 462		0	
Engagements non liquidés						
Dû au 1er janvier	0	0	0		21 895 285	(5)
Engagements nouveaux	286 698	90 432 035	90 718 733	(1)	0	
Décaissements	231 698	78 547 017	78 778 715	(3)	16 775 709	(5)
Annulations	0	0	0		5 119 576	(5)
Dû au 31 décembre	55 000	11 885 018	11 940 018	(3)	0	(5)

Chiffres renvoyant aux comptes officiels:

- (1) Annexe à l'Etat 1
- (3) Liste 3
- (5) Liste 5